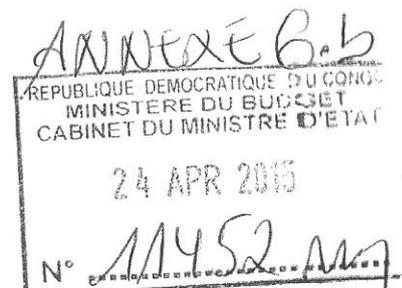


# République Démocratique du Congo

Ministère du Plan et Révolution de la Modernité  
Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics  
(CGPMP)



CONTRAT DE FOURNITURES ET SERVICES CONNEXES  
N°10/2015

**ACQUISITION DES MOBILIERS DE BUREAU ET EQUIPEMENTS  
DIVERS AU PROFIT DU CABINET DU MINISTRE**

Passé entre

Le Ministère du Plan et Révolution de la Modernité

Et

GRADIGO CONCEPT

En date du 07/04/2015

A

# CONTRAT

Aux termes de la Demande de Cotations N°002/CAB/MIN.PL.SMRM/CGPMP/JKN/2014 intervenu le septième jour du mois d'avril de l'année deux mil quinze entre le Ministère du Plan et Révolution de la Modernité, représenté par Son Excellence Monsieur **Olivier KAMITATU ETSU, Ministre** (ci-après désigné comme « Autorité Contractante ») d'une part ;

Et GRADIGO CONCEPT, représenté par Monsieur **MUDIANDAMBU Godefroy**, Directeur Général, sis croisement des avenues Bokasa-Tombalbaye, Kinshasa/Gombe (ci-après désigné comme le « Titulaire ») d'autre part ;

ATTENDU que l'Autorité Contractante désire que ces fournitures soient livrées par le Titulaire, c'est-à-dire, 15 armoires métalliques, 10 bureaux, 10 chaises de bureau, 20 chaises visiteurs, 5 postes téléviseurs, 5 lecteurs DVD, 10 fontaines d'eau, 7 stabilisateurs, 2 frigos de bureau, pour un montant total de **45.089.051 CDF** Toutes Taxes Comprises **pour l'unique lot de cette Demande de Cotations** (ci-après désigné comme le « Prix de cette Demande de Cotations »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après sont considérés comme faisant partie intégrante du contrat de cette Demande de Cotations:
  - (a) La lettre de marché signée du Titulaire ;
  - (b) Le bordereau descriptif et quantitatif;
  - (c) Les spécifications techniques des Fournitures ;
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les fournitures et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément à tous égards aux stipulations de ce Marché.
3. L'Autorité Contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de cette Demande de Cotations, ou tout autre montant dû au titre de celle-ci et ce, selon les modalités de paiement ci-après :



- a) l'avance de vingt pourcent (20%) du montant de la Demande de Cotation à la commande;
- b) le solde de quatre-vingt pourcent (80%) du montant de la Demande de Cotations après livraison.

LES PARTIES au contrat ont signé cette Demande de Cotation les jour et année mentionnés ci-dessous en trois exemplaires originaux.

Fait à Kinshasa, le

Pour le Titulaire

**MUDIANDAMBU Godefroy**

Directeur Général

Pour l'Autorité Contractante

**Olivier KAMITATU ETSU**

Personne Responsable des Marchés

**Vu et Approuvé par l'Autorité Approbatrice**

**Prof. Michel BONGONGO**

Ministre d'Etat en charge du Budget

Référence : n°

## FICHE D'APPROBATION DES MARCHES CONCLUS

1. Description de la convention ou de l'avenant	1.1. Nature : marché des fournitures		
	1.2. Objet : Acquisition des mobiliers de bureau et équipements divers au profit du Cabinet du Ministre		
	1.3. Coût : CDF 45.089.051		
2. Autorité Contractante	Ministère du Plan et Révolution de la Modernité		
3. Cocontractant	3.1. Nom : GRADIGO CONCEPT 3.2. Adresse : 37, Av Mpolo-Maurice, C/Gombe 3.3. INRC : CD/KIN/RCCM/14-A-18656/Anc NRC/KG/11.189/P 3.4. Attestation de Situation Fiscale DGI0171/004607/2014DGDA327/2014 3.5. Attestation d'affiliation à l'INSS : 010104220V1 3.6. IDNAT : 01-93-N63080R		
4. Eléments d'approbation		Oui	Non
	4.1. Le contrat signé par les parties contractantes	X	
	4.2. Le PV (décision) d'attribution provisoire de la CPM	X	
	4.3. Le marché est programmé dans le plan annuel de passation des marchés publics.	X	
	4.4. La dépense est inscrite au Budget de l'Etat de l'exercice en cours	X	
	4.5. Le crédit pour payer les travaux est suffisant	X	
	4.6. Avis de Non Objection de la DGCMP/PPM Référence :0662/DGCMP/DG/DRE/D3/MLK/2015	X	
	4.7. Avis de Non Objection de la DGCMP/DAON	NA	
	4.8. Avis de Non Objection de la DGCMP/REO	NA	
4.9. Autorisation de la DGCMP pour recourir à la méthode de gré à gré ou à l'appel d'offres restreint	NA		
5. Avis de l'Autorité approbatrice	J'approuve ce marché et lui confère un caractère exécutoire et définitif.		

Prof. MICHEL BONGONGO IKOLI NDOMBO